

**Retrouvez ici l'essentiel des fautes et sanctions du t.170**

La touche portée par le tireur fautif est annulée pour les fautes annotées d'un astérisque (\*)

**EXEMPLES DE FAUTES DU PREMIER GROUPE**

Sanctions pour faute du même groupe dans le même match (t.165)

**L'ESSENTIEL FACILE A EVITER**



	- Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur (t.76.2, t.90.2)		- Couverture, substitution de la surface valable (*) (t.29.2, t.30.1, t.79)
	- Au sabre, coup porté avec la coquille (*), passe avant, flèche ou tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*) (t.96.3, t.101.5)		- Matériel et tenue non conforme ; Absence matériel de rechange ; Courbure de la lame (t.71, t.72, t.73.1.a, t.117)
	- Corps à corps pour éviter une touche (*) (t.25.2)		- Poser l'arme sur la piste pour la redresser (t.76.2, t.90.2, t.96.5)
	- Tourner le dos à l'adversaire (*) (t.27.2)		- Cheveux non conformes (t.115.2)
<p><b>Non-combativité</b> (t.124) : Si un des deux des critères ci-dessous est présent, il y a non-combativité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Critère de temps : environ une minute de combat sans touche</li> <li>2. Distance excessive (supérieure à la distance de marché-fente) pendant au moins 15 secondes</li> </ol>			- Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ; Touche portée pendant et après une chute (*) (t.121.2)

**EXEMPLES DE FAUTES DU SECOND GROUPE**

**L'ESSENTIEL FACILE A EVITER**

(t.166)



	- Utilisation du bras et/ou de la main non armée (*) (t.29.1, t.30)
	- Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme/crampe non reconnu (t.45.3)
	- Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*) (t.55.2)

**EXEMPLES DE FAUTES DU TROISIEME**

**ET DU QUATRIEME GROUPE**

**L'ESSENTIEL FACILE A EVITER**

	<b>3ème GROUPE</b> (t.167)  - Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168)
	- Combat non loyal (*) (t.121)
	<b>4ème GROUPE</b> (t.169)  - Brutalité intentionnelle (t.149.1)
	- Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche (t.122)

Pour toutes personnes troublant l'ordre hors de la piste, il y a :

- t.168.1 : à la première infraction, un avertissement manifesté par un **CARTON JAUNE**, valable pour toute la compétition, qui doit être mentionné sur la feuille de match et enregistré par le Directoire technique
- t.168.2 : à la deuxième infraction au cours de la compétition, le **CARTON NOIR**
- t.168.3 : Dans les cas les plus graves concernant les troubles causés sur la piste et hors de la piste, l'arbitre ou le DT peut exclure ou expulser immédiatement le fautif